



CAPD du 11 mai 2021 : déclaration du SNUDI-FO 95

Madame la directrice académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Depuis plus d'un an, les personnels des écoles subissent une restriction de leurs libertés de tous les jours sans pour autant être réellement protégés sur leur lieu de travail. L'austérité et les coupes budgétaires opérées dans notre système de santé depuis de nombreuses années ont des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de la population. Cette asphyxie de notre système de soin a été soigneusement organisée et gérée par les gouvernements successifs. Mais surtout, le gouvernement actuel continue de fermer des lits, ce qui est le plus scandaleux.

Depuis maintenant un an, les écoles vivent au rythme des protocoles dits « sanitaires » qui sont censés protéger les personnels, les élèves et leurs familles. Mais, personne n'est dupe dans les écoles quant à la situation vécue depuis mai 2020. La protection des personnels n'est pas le souci du ministre !

A la veille de la reprise du 26 avril, les personnels ont découvert les nouveaux éléments contenus dans la FAQ ministérielle. *« Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut (...) être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant. »*

Face à l'absence d'enseignants remplaçants, cette nouvelle mesure ne fait qu'engendrer une nouvelle fois la désorganisation dans les écoles et des tensions entre enseignants et parents d'élèves. Elle place les directeurs dans des situations extrêmement difficiles.

Pour le SNUDI FO, il est hors de question que les enseignants puissent être remplacés par des animateurs payés par l'Education nationale comme cela commence à être organisé dans trois villes de Seine Saint Denis par la signature d'une convention entre le DASEN et les élus des villes concernées.

Malgré la tension continue depuis des mois sur le remplacement, le ministre persiste à refuser de recruter des enseignants sous statut (pas de recrutement des listes complémentaires aux concours). Il a baissé le nombre de postes aux concours 2021. Et le gouvernement continue sa politique d'austérité en comptant mettre en place, dès la

rentrée 2021, la réforme de la formation des enseignants. Cette vision purement gestionnaire transformera les étudiants en contractuels précaires sous-payés et accentuera la souffrance déjà grande des étudiants de Master MEEF. Rien n'avance non plus pour nos collègues AESH qui ont un salaire indécent et des conditions d'exercice toujours plus difficile avec la généralisation des PIAL.

Malgré les milliers de recrutements de contractuels promis par le ministre Blanquer, comment s'étonner que l'Education nationale ne soit pas parvenue à recruter des enseignants avec des contrats précaires de quelques mois ?! Comment s'étonner que les centaines d'AESH manquants dans notre département n'aient pas encore pu être recrutés ?!

Dans ce contexte, il est indispensable d'assurer une augmentation générale des salaires (et pas les seules miettes accordées par le Grenelle pour seulement 30% des enseignants), il est urgent d'abandonner les remises en cause du statut qui sont prévues par ce même «Grenelle», il est urgent d'abandonner le projet de loi Rilhac visant à instaurer un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique. Ces projets, tout comme celui des retraites, sont tous largement rejetés par la profession.

La CAPD est réunie seulement pour la première fois durant cette année scolaire. Cela nous rappelle les conséquences désastreuses de la loi de la transformation de la fonction publique de 2019.

Dans cette CAPD, il est notamment question d'étudier l'avancement accéléré aux échelons 7 et 9 de la classe normale. A la lecture des documents, on s'aperçoit que les 30% de promus prévus seront quasiment uniquement les collègues bénéficiant de l'appréciation « excellent » à l'issue de leur RDV de carrière. Le SNUDI-FO rappelle son opposition originelle à PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels, à l'origine de la dégradation de la situation en matière de déroulement de carrière. Comme nous le craignons lors de la mise en place de PPCR, l'appréciation du « Rendez-vous de carrière » repose sur des critères totalement subjectifs : c'est le fait du prince.

A l'occasion de cette CAPD, nous renouvelons notre demande de l'an passé concernant l'accès la hors classe. Les PE ex-instituteurs sont pénalisés car seule l'ancienneté en tant que PE est comptabilisée dans le barème. Par contre, même dans le cadre de PPCR, il est encore possible que l'ancienneté générale de service soit utilisée comme 1^{er} discriminant à barème égal. C'est notre demande car il est inadmissible que des collègues atteignent l'âge de la retraite sans avoir pu accéder à la hors classe !

Je conclus en réaffirmant les revendications immédiates de la FNEC FP FO :

- Recrutement d'enseignants fonctionnaires d'Etat, d'AESH à hauteur des besoins

- Mesures de protection immédiate pour tous les personnels : vaccination et masques FFP2 pour tous les personnels qui le souhaitent, reconnaissance du COVID comme maladie professionnelle
- Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH
- Abandon du projet de Loi Rilhac
- Abrogation du décret du 5 mai 2017 fixant les modalités du rendez-vous de carrière et abandon de PPCR,
- Abandon de la formation en «constellations» qui vise à remplacer le droit statutaire à une formation continue par une auto-formation entre pairs, considérant les enseignants comme des stagiaires à vie, tout cela dans le cadre de PPCR
- Abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique et rétablissement de l'ensemble des compétences des CAPD